

M. de Vitré céda sa seigneurie avec tous les droits et obligations de l'acte de concession du 6 janvier 1687. M. de Vitré s'engageait en outre à donner à Rioux une chaloupe biscayenne avec ses agrès, câbles, voiles, grapins, "prête à faire voile pour aller au dit lieu de la rivière des Trois-Pistoles". De son côté, Rioux livrait à M. de Vitré avec sa terre un corps de logis de trente-six pieds de long de madiers embouvetés, une grange et une étable y joignant d'environ cinquante-quatre pieds de long, deux jeunes boeufs de quatre ans, deux vaches de pareil âge, deux cochons de l'année, six poules et un coq.

Rioux se réservait cependant le droit de rester sur sa terre de l'île Saint-Laurent jusqu'au mois d'avril 1697, en qualité de fermier à la charge de faire valoir et entretenir la terre, bâtiments et dépendances en bon état et de donner à M. de Vitré pour tout droit de ferme le nombre de quarante minots de blé froment (21).

En 1690, M. de Vitré fit une fructueuse saison de pêche. Il avait eu la bonne fortune de louer dès le commencement de l'été, pour le prix de 250 livres tournois, une quaiche qui appartenait à M. LeNeuf de la Vallière. Le 7 juin 1690, il entra en société avec Etienne Souet et Pierre Courtois dit LePicard, tous deux de Québec, "pour partir incessamment et aller devers Matane et autres lieux afin de faire toutes sortes de pêche". M. de Vitré s'engageait à payer la moitié des frais de l'expédition. Souet et Courtois dit LePicard devaient payer l'autre moitié. Il en était de même pour les profits. M. de Vitré devait en retirer la moitié. L'autre moitié devait être partagée entre les deux autres associés (22).

M. Denys de Vitré avait toujours fait la pêche dans des vaisseaux de fort petit tonnage. Ce qui était un grand désavantage pour lui à tous les points de vue. La 1691, M. Denys de Bonaventure, commandant le SOLEIL D'AFRIQUE, faisant route de France pour Québec,

(21) Acte d'échange devant Chambalon, notaire à Québec, le 15 mars 1696.

(22) Acte devant Gilles Rageot, notaire à Québec, le 7 juin 1690.